

**COMMUNE
DU
BOUCHET-MONT-CHARVIN**

74230 LE BOUCHET-MONT-CHARVIN

Tél 04 50 27 50 77

Fax 04 50 27 54 10

e-mail : accueil@bouchet-mont-charvin.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 1er juillet deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET-MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers votants : 10

Résultats des votes : pour 10 contre 0 abstention 0

Présents : Monique BARDET, Sandrine BLANCHIN, Patrick DEHONDT, Sébastien DRION, Laurent GEVAUX, Franck PACCARD, François THABUIS, Denis ZUCCONE.

Absents : Vincent PASQUIER, Jérôme THIAFFEY-RENCOREL, Mireille TISSOT-ROSSET.

Mireille TISSOT-ROSSET a donné pouvoir à Sébastien DRION.

François THABUIS a donné pouvoir à Laurent GEVAUX.

Sandrine BLANCHIN a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Modifications de dénominations pour versement des subventions attribuées en 2022. DEL_06352022.

Monsieur le Maire rappelle la délibération DEL_02132022 prise le 11 février 2022 concernant les montants des subventions alloués à diverses associations locales ou d'utilité publique en 2022.

Suite à la demande des services de la DGFIP, il convient de corriger certaines dénominations.

Ainsi :

- ✓ USEP SERRAVAL LE BOUCHET est remplacée par la dénomination suivante : ASS USEP SECTEUR DU PARMELAN ;
- ✓ Association Touristique du Charvin est remplacée par la dénomination suivante : ASSOC. TOURISTIQUE DU CHARVIN.

Les autres dénominations mentionnées sur la délibération DEL_02132022 prise le 11 février 2022 sont inchangées.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

- **ACCEPTE A L'UNANIMITE** que les dénominations suivantes soient modifiées :

- ✓ **ASS USEP SECTEUR DU PARMELAN**, nouvelle dénomination de l'USEP SERRAVAL LE BOUCHET ;
- ✓ **ASSOC. TOURISTIQUE DU CHARVIN**, nouvelle dénomination de Association Touristique du Charvin.

Le 1^{er} juillet deux mille vingt-deux.

Le Maire,
Franck PACCARD



La secrétaire de séance
Sandrine BLANCHIN

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le 13/07/2022

- de sa publication le 13/07/2022

Le Maire,

Franck PACCARD

